

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

La S. P. N. aux Sections et aux membres de la S. P. R. — Notre président romand. — VAUD : Postes au concours. — A nos membres. — Caisse de secours. — Bureau de placement. — « Coprinet ». — Chœur mixte du corps enseignant Vevey-Montreux. — GENÈVE U. I. P. G. - MESSIEURS : Les organisations corporatives du personnel enseignant genevois. — NEUCHÂTEL : Sections. — JURA : M. l'inspecteur Moeckli. — Brevets primaires.

A. ROCHAT : Lire, parler, écrire (fin). — CARNET DE L'INSTITUTEUR : Les vieux cahiers à frontispices et les marques de propriété. — INFORMATIONS : TH. FOEX : Les classes genevoises de préapprentissage. — PRATIQUE : J.-H. ADDOR : Calcul mental. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

COMMUNICATION DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE AUX SECTIONS ET AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

A la suite du décès de notre cher et regretté collègue William Baillo, président de la Société pédagogique romande, et à la demande des membres de son Bureau, le Comité central de la S. P. N. et le Comité de la Section de La Chaux-de-Fonds, où sera organisé le Congrès de 1936, se sont préoccupés de trouver un successeur à la présidence de la Romande. Nous avons le plaisir de vous informer que M. Julien Rochat, secrétaire des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds, vice-président, a bien voulu accepter la lourde tâche de la présidence, ce dont nous le remercions très chaleureusement, sachant qu'il sera le digne continuateur, dévoué et expérimenté, de celui qui l'a précédé à ce poste.

M. Georges Stroële, instituteur à Neuchâtel, membre suppléant du Bureau romand, a bien voulu accepter la vice-présidence, et M. Armand Toffel, au Locle, conserve le poste de secrétaire. Vous n'ignorez pas que les autres membres du Bureau romand sont nos collègues Jean Tissot, trésorier, à Lausanne, Albert Rochat, rédacteur de l'*Educateur*, à Cully, et Charles Grec, rédacteur du *Bulletin corporatif*, à Vevey. A tous les membres, anciens et nouveaux, du Bureau, nous exprimons, en votre nom, notre sincère gratitude.

Nous espérons que tous les membres de la Romande approuveront les décisions que nous portons à leur connaissance.

*Au nom du Comité central
de la Société pédagogique neuchâteloise :
Le président : H.-L. GÉDET.*

NOTRE PRÉSIDENT ROMAND

C'est avec l'idée d'occuper un poste de tout repos que *Julien Rochat* avait accepté, à Montreux, en 1932, la charge de vice-président de la Romande. Et, de fait, tant que William Baillo

tint la barre, son second vécut sans inquiétude. Aujourd'hui, sur les instances du Comité central neuchâtelois, il vient de remplacer le pilote disparu soudainement.

Il aurait eu beaucoup de raisons de se dérober à si lourde tâche. Secrétaire des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds, son travail quotidien vient de s'intensifier par suite d'une réorganisation de son bureau dictée par des raisons d'économies. Il aurait pu invoquer de multiples charges qui absorbent tous ses loisirs : Comité central neuchâtelois dont il est le caissier depuis 1919, comité de la section de La Chaux-de-Fonds où il siège sans interruption depuis 1916, Soupes scolaires, Colonies de vacances, Protection de l'enfance malheureuse, Société d'utilité publique, Maison de Malvilliers, Classes gardiennes, Auberges de jeunesse, Secrétariat de district de Pro Juventute ; cette dernière charge à elle seule n'est pas une petite affaire ; dans les autres œuvres sociales, Julien Rochat fait partie du comité, et le plus souvent en qualité de secrétaire. Pour refuser la succession de William Baillod, il aurait pu se prévaloir de ses charges de famille ; il a quatre enfants. Enfin, n'oublions pas que l'organisation du XXIV^e congrès comporte des difficultés exceptionnelles.

Dans une existence aussi remplie, une activité nouvelle telle que la direction de la Romande constitue un bien lourd fardeau. Julien Rochat s'en est courageusement chargé, faisant une fois de plus preuve d'abnégation et de sacrifice en faveur de l'école, de la jeunesse et de ses éducateurs. Nous lui en exprimons notre vive reconnaissance au nom de ses collègues neuchâtelois dont il possède toute la confiance et la sincère estime. Julien Rochat sera le fidèle continuateur de l'œuvre de William Baillod dont il a si bien mis en évidence les pensées directrices dans le touchant adieu prononcé sur sa tombe. Il ne tardera pas à faire apprécier ses belles qualités d'administrateur et à gagner la sympathie des autres sections de la Romande. Il ne déplaira pas à nos collègues vaudois d'apprendre que Julien Rochat est un authentique « Combier », et de l'Abbaye, au surplus.

Avant son entrée dans l'administration scolaire, en 1920, notre nouveau président a enseigné aux Bayards de 1906 à 1911 ; puis il passa à la Sombaille et à La Chaux-de-Fonds. Il a obtenu, en 1916, le certificat d'études de l'Institut Rousseau où il fit un stage de deux semestres. Il vient d'être nommé membre du bureau du Conseil de cet établissement.

Julien Rochat est bien préparé pour remplir avec succès sa nouvelle et importante mission. Dans le sein de la Neuchâteloise, il a fourni assez de preuves de sa compétence, de son dévouement et de son énergie pour donner la certitude qu'il terminera dignement l'œuvre de son prédécesseur. Le comité neuchâtelois fera tout son possible pour alléger son fardeau, et nous voulons souhaiter qu'il trouve le même appui auprès de tous ses collaborateurs.

J.-Ed. M.

VAUD

POSTES AU CONCOURS

Les postes ci-après sont au concours, jusqu'au 19 avril, à 17 h. :

Instituteurs : Montherod, Pully, Saint-Sulpice, Trey, Vaulion, Yvonand.

Institutrices : Bex-Village, Bonvillars, Ferreyres, Genolier, Peney-le-Jorat, Provence (Nouvelle-Censière), Les Thioleyres, Villars-le-Grand, Yvonand.

Semi-enfantines : Bursinel-Dully, Croy, Ecoteaux.

Travaux à l'aiguille : Bretigny s. Morrens, Fontanezier, Leysin, Romairon-Vaugondry.

Indiquer dans la lettre de postulation : nom, prénom, année de brevet et domicile.

Les certificats et autres pièces s'envoient directement aux autorités locales.

A NOS MEMBRES

Nous prions les institutrices qui se marient de nous faire connaître leur changement d'état civil ou, le cas échéant, de nous envoyer à temps leur démission.

Tous les changements de domicile doivent être communiqués au Comité central, de même que toutes les démissions, quelle qu'en soit la raison, ceci à cause de l'expédition du journal et pour le bon ordre de nos fiches.

Le Comité.

CAISSE DE SECOURS

Notre ancien collègue, M. Courvoisier, greffier de paix, à Trélex, a effectué à notre Caisse de secours un second versement de 10 fr. Qu'il soit assuré de notre gratitude.

Le Comité.

BUREAU DE PLACEMENT S. P. V.

Bonne famille de Baden prendrait comme volontaire une Vaudoise (fille d'instituteur de préférence). Place recommandée ; argent de poche, leçons d'allemand.

S'adresser à Mme Cornuz, institutrice, Vevey.

« COPRINET »

C'est dans la grande salle d'Epalinges que, le 30 mars, un nombreux public, accouru de partout, assistait à la création de cette charmante féerie enfantine.

Un quatuor de jeunes accordéonistes joue devant le rideau un morceau

remarquablement rythmé. La première partie du spectacle est consacrée à des chœurs et au *Ballet des Lanciers*, d'un très joli effet, donnés par les élèves de notre collègue J. Guibat, ainsi qu'aux ravissantes rondes des tout petits. Mais venons-en à *Coprinet*.

Un indiscret lutin joue un peu le rôle du récitant qui introduit et lie les différentes parties de l'action. Un savant a semé dans une clairière des spores du « coprin gigantesque » (espèce d'agaric), trouvées dans une amphore récemment mise au jour à Vidy. Survient le *Chaperon rouge*, qui désire un petit frère. La bonne *Fée verte* va s'employer à satisfaire ce souhait. Mais un méchant sorcier, sorte d'esprit du mal, la contrarie. Pour que le vœu du Chaperon se réalisât, il faudrait que l'anneau magique du sorcier vînt à toucher l'un des champignons magnifiques maintenant sortis de terre. De nombreuses scènes, bien imaginées, se déroulent, entre autres le combat des fourmis noires contre les rousses, l'enterrement de la coccinelle, etc. Lors d'une apparition du sorcier, un nain lui administre une chiquenaude sur les doigts et fait ainsi choir dans l'herbe l'anneau magique. Il est retrouvé par le savant qui, accompagné de son maître, vient dans la clairière constater la réussite de ses essais ; le botaniste passe la bague à son doigt et, tandis qu'il touche le chapeau d'un superbe coprin, du cryptogame qui s'effondre jaillit un garçon : *Coprinet*.

J'ai ainsi, de bien pâle façon, résumé le scénario dû à l'imagination poétique de Mlle Ny Michot, institutrice à Epalinges. Notre ancien collègue, M. Alb. Roulier, l'a très habilement transcrit en vers gracieux et courts. On sait combien il est difficile d'écrire pour les enfants, de faire simple ; l'adaptation de M. Roulier est une réussite complète. Enfin, la musique de scène est due à Jean Apothéloz, dont on sait depuis longtemps les dons multiples et heureux. Son introduction déjà crée l'ambiance désirable. Tout est original, sans excentricité ; on n'a pas l'impression de fabriqué, tant la musique épouse l'inspiration du texte ; il faut entendre, par exemple, les trois moments caractéristiques qui ont pour noms : le *Combat des fourmis*, l'*Enterrement de la coccinelle* et *Chœur final*, celui-ci très simple, donc très beau.

Mais, me direz-vous, jouée par qui, cette musique ? Un piano, deux violons, un alto et une flûte, et pour composer ce petit ensemble, trois collègues et un futur collègue !

Quant aux acteurs, Mlle Michot peut être fière de son petit monde. Comme nous sommes heureux de posséder parmi nous, primaires, de pareils talents.

C'est avec le même plaisir que trois fois, quatre fois, je reverrais ce spectacle, réentendrais ces vers et ces airs délicieux. A. C.

CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT DE VEVEY-MONTREUX

Cette phalange de soixante-dix chanteurs a eu son assemblée générale le 26 février. L'ordre du jour, tout administratif, fut rapidement liquidé.

Le Comité était démissionnaire. En dépit d'instantes sollicitations, un seul de ses membres se laissa fléchir.

C'est que la tâche est d'importance. Il faut, pour la remplir, s'y donner entièrement, y sacrifier ses loisirs, avoir de l'ascendant, un sens aigu des réalités et des possibilités, du tact, de la souplesse et surtout un enthousiasme débordant.

A pareil service, fatalement on se fatigue. On demande à dételer après un ou deux exercices pour passer le harnais à un équipage frais et dispos.

C'est ainsi que MM. Chantrens (Territet), président, Cardinaux (Chailly s. Clarens), secrétaire, Serex (La Tour de Peilz), caissier, et Mlles Gehry (Vevey) et Lambercy (La Tour), adjoints, succèdent à MM. Vodoz, Lavanchy et Dentan.

Ces derniers furent remerciés pour l'excellent travail fourni. Ils peuvent rentrer dans le rang avec la satisfaction d'avoir fait tout leur devoir. M. Vodoz, président sortant de charge, a droit à une mention spéciale de gratitude. C'est, en effet, grâce à sa ténacité, son zèle et son audace opiniâtres que le Chœur mixte reprit vie, en 1932, après une léthargie de trois ans. C'est lui encore qui fut, l'année suivante, la cheville ouvrière de sa réorganisation. Si donc, aujourd'hui, notre groupement est valide, ce bon Samaritain y est pour quelque chose.

La caisse, par contre, est en fort mauvaise posture. C'est le point sombre qui retient l'attention du nouveau Comité, et empêche notre directeur de réaliser des projets intéressants et inédits.

L'activité immédiate est connue et en bonne voie de préparation. Quant aux intentions futures, rien de formel n'a été arrêté jusqu'ici... et pour cause.

Nous nous permettons, à cette occasion, de faire auprès de nos collègues un pressant appel en faveur du Chœur mixte. On devient membre passif de la société en versant 6 fr. au compte de chèques et virements postaux II b 442.

A. Pt.

GENÈVE

U. I. P. G. MESSIEURS DES ORGANISATIONS CORPORATIVES DU PERSONNEL ENSEIGNANT PRIMAIRE GENEVOIS

De tout temps, les préoccupations du personnel enseignant ont été de deux ordres. D'une part, le souci de sauvegarder et d'enrichir les conquêtes pédagogiques acquises au prix de luttes souvent âpres par l'école populaire, d'autre part celui de réduire au minimum les aléas qui, troublant sa situation matérielle, risquent de compromettre la tâche éducative qu'il s'efforce d'accomplir.

De ces deux inquiétudes qui s'interpénètrent au point de ne poser, fort souvent, qu'un seul et même problème sont nées nos associations corporatives et leurs filiales.

Aussi bien, dès le principe, l'instituteur s'est rendu compte qu'isolé il n'était rien, que pour faire entendre sa voix et créer, dans l'opinion publique, un courant qui lui fût favorable, il n'a à sa disposition qu'un moyen, efficace souvent sinon toujours, et c'est l'union parfaite de tous les intérêts identiques.

Quelles sont donc ces circonstances si redoutées qui menacent ainsi ce qu'un peu partout on considère comme une situation « de tout repos » ?

C'est tout d'abord la vieillesse. L'enseignement primaire appartient au cycle des professions exigeant une jeunesse perpétuelle, ce qui signifie que pour pouvoir progresser comme il convient, l'école demande des serviteurs dont les forces ne sont pas trahies par les fatigues d'une trop longue carrière. Pour faire « la place aux jeunes », nécessité de tout temps, mais singulièrement aiguë aujourd'hui, il faut réserver aux aînés la possibilité de passer la main.

Pour réaliser ce désir légitime, on créa, avec l'aide de l'Etat, cette première Caisse de retraite des régents qui pourrait d'ici peu fêter son centenaire, prototype de tant de sociétés de prévoyance écloses depuis à Genève et ailleurs.

Mais le malheur ne réserve pas ses coups à la vieillesse spécifiquement. La vie est souvent tissée de plus de deuils que de joies. Parmi les nôtres aussi, (et les jeunes ne sont pas épargnés) l'infortune s'est parfois abattue, fléau dont les répercussions atteignent généralement d'innocentes victimes.

C'est alors qu'intervient le « Fonds de subsides » auquel il n'a jamais été fait appel en vain et dont l'action salvatrice a déjà conjuré bien des détresses.

Enfin, l'indésirable qui, sans cesse, guette nos moindres défaillances pour nous saisir dans ses serres redoutables, la maladie, semeuse de ruines matérielles comme d'abattement physique et moral, n'épargne guère nos rangs, si l'on s'en réfère aux statistiques les plus dignes de foi.

Or, l'enseignement ne saurait souffrir une limitation de son essor, plus tolérable dans d'autres professions où il est plus aisé de proportionner son travail à ses forces.

La vie moderne avec toutes ses exigences et ses agitations n'est point faite, semble-t-il, pour détourner la redoutable visiteuse. Pour parer, dans la mesure du possible, aux conséquences d'un ébranlement de la santé, la section des Messieurs de l'Union des Instituteurs primaires fonda en 1924 sa Caisse-maladie et invalidité.

L'utilité de ce nouveau groupement n'appelle aucune démonstration. Au cours de ses 10 premières années d'existence, il a déjà rendu d'inappréciables services ; il en rendra toujours davantage dans l'avenir. C'est donc, pour nos jeunes collègues un devoir de le soutenir, de lui apporter leur coopération et de combler les vides qui, fatalement, se creusent parmi les aînés. La mutualité est l'un des agents de progrès social les meilleurs de notre époque, il importe d'en saisir toute la valeur et de s'efforcer à réaliser, chacun dans la mesure de ses moyens, l'idéal élevé qu'elle se propose.

On sait que, par une modeste cotisation mensuelle de trois francs, on s'assure de soins médicaux et pharmaceutiques pendant 540 jours consécutifs, qu'une indemnité journalière de 1 fr. succède aux jours de maladie quand les secours sont épuisés. On n'ignore pas qu'une indemnité dite « de chômage » de 2 fr. 50 par jour est versée à l'assuré dès que son salaire subit une diminution pour cause de maladie et qu'un versement unique de 200 fr. est effectué en mains de la famille en cas de décès.

On sait encore qu'une cotisation annuelle de 3 fr. assure un secours quotidien de 3 fr., et de chômage de 4 fr. en cas d'hospitalisation obligatoire pour raison de tuberculose.

Ce qu'on sait moins, peut-être, et qu'il n'est pas inutile de rappeler ici, c'est que la caisse-maladie des instituteurs ne recherche point les causes de morbidité ; elle assure les accidents quelle qu'en soit la nature, fait exceptionnellement actuellement au sein des Sociétés de secours mutuels. Par ses contrats avec le corps médical, elle met enfin ses membres à l'abri du danger d'honoraires hors de proportion avec leurs ressources.

C'est à nos jeunes amis, à ceux qui s'apprentent à nous suivre dans la carrière que ces réflexions s'adressent en toute simplicité. Ils voudront bien leur accorder l'attention qu'elles méritent et, loin de dédaigner la route que leurs aînés leur ont préparée au prix de bien des sacrifices de toutes natures, ils auront à cœur, nous en avons l'intime conviction, de soutenir ces groupements créés pour eux et au sein desquels un accueil chaleureux leur est réservé.

Edmond MARTIN.

Union des Instituteurs primaires genevois (section des Messieurs), — *Président* : Gustave Willemin, Sionnet, Jussy. Tél. 83 466. *Trésorier* : Charles Duchemin, Cartigny.

Fonds de subsides de l'Enseignement primaire. — *Président* : Charles Mégard, rue Micheli Du Crest 1. *Trésorier* : Amédée Charvoz, Chêne-Bougeries.

Caisse-Maladie et Invalidité des Instituteurs primaires. — *Président* : Adrien Lagier, rue du Colombier 5. *Trésorier* : Edmond Martin, rue Henri Mussard 14. Tél. 53 826.

Caisse de prévoyance de l'Instruction et de l'Administration C. I. A. — *Teneur de Livres délégué du Groupe C. (Enseignement primaire).* — Edmond Martin, rue Henri Mussard 14. Tél. 53 826.

NEUCHÂTEL

SECTIONS

Neuchâtel. — Dans sa séance administrative du 9 février dernier, la section de Neuchâtel a réélu en bloc son comité qui conserve la même constitution. *Président* : Joseph Bricola. *Membres* : Daniel Liniger, Max Diacon, Max Béguin, Bluette Guye, Marthe Hurni, Bluette Loup. *Délégué du Comité central* : J.-Ed. Matthey.

Il a été décidé de faire l'acquisition de deux nouveaux épidiscopes qui seront mis à la disposition des classes de Neuchâtel. La somme nécessaire sera prélevée sur le fonds constitué au moyen des bénéfices provenant des séances cinématographiques scolaires qui sont organisées par le corps enseignant du chef-lieu. L'achat ne se fera que si la participation financière de la Commission scolaire est assurée.

Au cours de ce trimestre, la section de Neuchâtel a eu encore deux autres réunions au cours desquelles elle a eu le privilège d'entendre deux causeries de valeur ; l'une de M. Rosset, journaliste, sur les *Monastère du Mont Athos* ; l'autre, de notre érudit collègue, M. William Pierrehumbert, sur ce sujet : *La faune sauvage dans la toponymie neuchâteloise*.

On sait que le corps enseignant de Neuchâtel-Ville possède une caisse de prévoyance qui assure à ses membres un petit supplément de retraite. Les comptes de cette institution dont le caissier est M. Georges Stroele, instituteur à Neuchâtel, accusent pour 1934 un boni de 1718 fr. Heureuse institution ! Le nombre des pensionnaires comprend 4 instituteurs, 29 institutrices et 5 veuves. Il leur a été versé une somme de 13 722 fr. La fortune du fonds au 31 décembre 1934 s'élevait à 200 000 fr. Il n'y a que 75 membres cotisants ; la proportion des pensionnaires est donc de 50 %, ce qui est excessif. Un poste va être supprimé ; d'autre part, les ressources, comme au Fonds scolaire, diminueront encore par suite de la baisse du taux de l'intérêt. Si la proportion des retraités venait à s'accroître, l'institution courrait au déficit. Les membres actifs se répartissent comme suit : 30 instituteurs ; 44 institutrices ; 1 poste vacant.

Val-de-Ruz. — Cette section possède un bulletin qui paraît à époques indéterminées et suivant les besoins. Le numéro 21 qui a paru le 28 mars est consacré à des questions administratives.

Nous y lisons que le comité de la section a la composition suivante : *Président*, Edouard Eggli, Fontaines ; *membres*, Henri Vuille, Emma Favre, Juliette Eggli, Madeleine Tripet, Hermance Descombes, Julie Hoffmann.

« Le comité, dit en terminant *Entre-Nous*, accepte toutes suggestions propres à rendre les séances plus intéressantes ». Il attend également des propositions au sujet des conférences et buts de courses à mettre à l'ordre du jour des prochaines séances.

J.-Ed. M.

JURA**M. L'INSPECTEUR MOECKLI**

C'est le 30 avril que M. Th. Mœckli, de Neuveville, quitte l'inspectorat. Il a derrière lui la plus belle et la plus féconde carrière qui se puisse imaginer, soit 52 années d'une activité ininterrompue, accomplie avec un entrain, un dévouement inlassables jusqu'au bout. Qui ne connaît en Suisse romande la silhouette toujours alerte et juvénile de notre ami Théodore ! Sa belle intelligence, son grand cœur, sa longue expérience, mis sans compter au service de l'école jurassienne, bernoise et romande, lui ont permis de tracer un sillon lumineux dans notre ciel pédagogique.

Ayant fait ses études au collège de Neuveville et à l'école normale de Porrentruy, M. Mœckli obtint son brevet d'instituteur au printemps 1883. Il fut instituteur au Fuet un an, puis fut nommé à Neuveville. Tout en desservant sa classe, il fut secrétaire du grand poète Spitteler, alors maître au progymnase de cette ville, et prépara puis subit avec succès l'examen en obtention du brevet secondaire. Mais après un stage de seulement quelques mois à l'école secondaire de Bienne, il revint à sa chère Neuveville où il reprit son poste d'instituteur primaire, le préférant à celui de maître secondaire à Bienne. Quel beau geste d'attachement à sa ville natale ! Il fut appelé aux fonctions d'inspecteur en remplacement de M. Gylam en 1924. Il fit et fait encore partie de maintes commissions pédagogiques officielles et de comités de nos diverses associations. Il fut conseiller national et maire de Neuveville. Il est depuis plusieurs années président de l'Union des chanteurs jurassiens. Il préside aussi avec un enthousiasme tout particulier le Comité de l'Asile jurassien (toujours en formation, hélas !) des enfants arriérés, dont il est le père spirituel.

Une pareille ubiquité, une activité aussi intense et variée ne l'empêchent pas d'être père d'une nombreuse et belle famille, élevée avec soin et dans les principes les plus solides, qui a ceci de remarquable, fait unique dans les annales pédagogiques jurassiennes et peut-être romandes, qu'elle compte cinq membres, aussi distingués que leur père, du corps enseignant, deux dames et trois messieurs, tous investis de postes de confiance. Honneur à ce papa si alerte encore de corps et d'esprit, qui saura dans sa retraite, que nous lui souhaitons longue et bénie, continuer à rendre d'éminents services à l'école ! Honneur à son épouse, qui a été et est encore une si bonne mère !

M. l'inspecteur Edouard Baumgartner, qui remplacera M. Mœckli dès le 1er mai, a débuté à Saicourt et est actuellement instituteur à Bienne. Lui aussi appartient à une belle et grande famille de pédagogues distingués. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans son nouveau poste.

EXAMENS EN OBTENTION DU BREVET PRIMAIRE.

Ils ont eu lieu à Delémont et à Porrentruy en mars et avril. Voici les noms des jeunes collègues qui ont obtenu le brevet :

MM. Lucien Bachmann, Bienne ; Louis Boillat, Les Breuleux ; William Daetwyler, St-Imier ; Arthur Ferrazzini, Delémont ; Charles Hirschy, Bienne ; Paul Monnin, Courrendlin ; Adrien Perrot, Péry ; Jean Schumacher, Moutier.

Mlles Gertrude Berger, Bienne ; Marie-Thérèse Brahier, Lajoux ; Berthe Broquet, Fahy ; Germaine Brühlmann, Porrentruy ; Nelly Krœpfli, St-Imier ; Frances Liengme, Cormoret ; Henriette Nagel, Charmoille ; Liane Paillard, Porrentruy ; Anne-Marie Triponez, Les Breuleux.

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LIRE, PARLER, ÉCRIRE ¹

Nous avons constaté que M. Dévaud accorde le premier rang à l'apprentissage de la lecture, le second à l'exercice de l'expression orale, *du parler*. Ici, — encore et toujours, — il se propose d'appliquer les méthodes de l'Ecole active :

Quel est le *but à viser* ? — « Que nos enfants, oui, nos enfants du peuple, sachent dire ce qu'ils ont à dire en un langage clair et correct. »

Comment l'atteindre ? — Remarquons tout d'abord « que le langage oral s'apprend sur les genoux de la mère, puis dans le milieu social. Il s'apprend fort bien. Un petit de quatre ans, dans un tramway, amuse tout le monde par ses réflexions et le trajet paraît fort court. Un bambin de six ans, en promenade, harcèle ses parents : « Papa, regarde donc... Maman, écoute-moi... » Il entre à l'école, et il se tait, il semble s'éteindre. » Qu'y a-t-il donc ? C'est que l'enfant n'a pas été placé dans les conditions où l'on parle naturellement. Il lui faudrait des *auditeurs* : il n'a que des *correcteurs* ; il userait de sa *propre langue* : on l'oblige à s'exprimer en une *langue étrangère*. La timidité le gagne, il devient muet.

La parole étant une *aptitude sociale* « il est nécessaire de placer le jeune orateur dans les conditions où le parler se justifie : qu'il ait des auditeurs et qu'il ait quelque chose à leur dire ».

Donc, tout exercice de ce genre sera préparé, non par écrit, ou appris par cœur : il suffira qu'on y ait sérieusement pensé et que la suite des pensées produise l'appel automatique des mots nécessaires à les exprimer. L'on obtiendra ainsi une spontanéité précieuse qu'il s'agit de ne pas arrêter sous prétexte d'incorrection : la correction viendra plus tard, en temps opportun.

Mais de quoi parler ? Redire à sa façon des récits déjà entendus, les dramatiser ? Sans doute ; mais passer le plus rapidement possible au *Rapport oral*.

« Le meilleur enseignement est celui qui jaillit de la vie et retourne à la vie. Quelle vie ? Celle du lieu naturel et du milieu social de l'enfant... » On fixe des tâches d'observation à quelques équipes d'élèves ; ils s'en acquittent, hors des heures de classe, puis, au jour fixé ils font leur rapport simplement et clairement.

¹ Voir *Educateur* N° 14.

De même pour des lectures personnelles. Rapports d'observations, comptes rendus de lecture, tout peut donner lieu à des causeries, lesquelles du reste peuvent être spécialement préparées, avec documents à l'appui.

Et là aussi intervient la dramatisation qui permet à chaque orateur de rendre son récit plus incisif, plus compréhensif ou plus amusant.

Les maîtres pour qui l'*expression écrite* seule compte seront enclins à confondre de tels exercices avec des *compositions orales*. « Le pouvoir de s'exprimer, de communiquer ce qu'on tient à dire, doit être cultivé pour lui-même et primordialement. Et si l'enfant, en s'entraînant à développer sa pensée, perfectionne sa phrase et son vocabulaire, tant mieux, mais c'est un bénéfice de surcroît. »

Tant il est vrai que ceux-là seuls rédigent bien qui ont à leur disposition non seulement des *idées*, mais les meilleurs moyens de s'exprimer.

C'est enfin au troisième rang que M. Dévaud place la *Rédaction*. Après avoir constaté que « l'enseignement à l'école primaire souffre d'une maladie grave, la confusion » due probablement à la foule des guérisseurs, et à l'abondance des remèdes, et au risque de l'aggraver lui-même, il précise comme suit les *buts à atteindre* : 1^o la précision de la pensée ; 2^o le mot propre ; 3^o la phrase correcte ; 4^o l'ordre dans les idées et dans leur expression.

Et voici très succinctement la marche à suivre :

1. *La rédaction documentaire*. Quelques mots, quelques notes représentant la quote-part de chacun au travail de la communauté sur un thème qui fait partie du centre d'observation en cours. Ce faisant, l'écolier ne pense pas à la composition de style ; il ne se préoccupe que : 1^o de concevoir nettement ce qu'il veut communiquer à la communauté scolaire ; 2^o de le dire en mots précis ; 3^o en phrases claires, ; 4^o avec ordre.

2. Vient ensuite ce qu'on est convenu d'appeler la *Rédaction dirigée* dont l'utilité longtemps incontestée est battue en brèche maintenant. C'est, comme chacun sait, le développement individuel d'un plan établi en commun. Quoi qu'il en soit, « le but de la rédaction dirigée ne peut être que d'amener l'enfant à la rédaction libre », et « l'éducateur ne vise qu'à se rendre inutile ».

Une question intéressante : « Doit-on demander un brouillon ? »

Je réponds sans ambages : oui. Mais qu'il¹ écrive ce brouillon avec soin et lisibilité. Car c'est ce brouillon qui sera corrigé, qui fixera la note, une partie de la note, du moins. »

« L'adulte qui compose un texte de quelque importance fait un brouillon. La rédaction est un devoir d'importance, qu'on ne peut laisser à l'improvisation d'un grimaud de dix ou douze ans. Ce brouillon sera écrit proprement dans un cahier, avec une marge, mais sans illustration encore. Ce cahier est remis, le jour fixé, au maître, qui le corrige. »

« La correction ! Voilà bien la croix des instituteurs et l'une de leurs plus décourageantes misères. Elle leur coûte des veilles, des maux de tête, des colères, des abattements, des larmes parfois, une abondante effusion de ce sang pédagogique, l'encre rouge. Et pour quel résultat ! Car les élèves ne tirent de ces corrections qu'un profit tout à fait disproportionné à la peine qu'elles ont coûtée... »

« L'élève n'est corrigé que par ce qu'il corrige lui-même. » Donc, qu'on use de signes conventionnels pour marquer les manquements : 1^o à la clarté de la pensée ; 2^o à la propriété des termes ; 3^o à l'ordre ; 4^o à la grammaire ; 5^o à l'orthographe, etc. Les cahiers étant rendus aux élèves, ceux-ci reprennent leur travail, le mettent au net sur des feuilles, lesquelles sont corrigées exactement, puis finalement cousues ensemble sous couvertures illustrées au gré de leurs propriétaires.

La correction collective consistera en la lecture, par son auteur, de quelque bon travail, ou de quelque phrase particulièrement bien venue, etc.

Que peut-on exiger dans chaque cours ? En première année,... rien ! En seconde année ? Deux phrases, quatre au plus, sur un sujet vécu par l'enfant... Au deuxième degré (9-11 ans) 50 à 60 mots suffiront... Au troisième degré (11-13 ans) 100 à 120 mots. Enfin au quatrième degré (14-16 ans) « il faut bien initier les jeunes à rédiger ce qu'ils auront à écrire dans peu de temps. ».

D'autres chapitres sont consacrés à la *Rédaction libre*, à la *Rédaction spontanée*, aux *sujets*, à l'*Illustration des rédactions*. Tous présentent le plus vif intérêt et proposent des exercices particulièrement suggestifs.

Je ne m'y attarde point cependant (la place me faisant défaut) ; mais j'espère avoir donné à tous le désir de lire cet ouvrage de grand mérite.

A. ROCHAT.

¹ L'enfant.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

LES VIEUX CAHIERS A FRONTISPICE ET LES MARQUES DE PROPRIÉTÉ

Comme marques de propriété sur leurs livres et cahiers, la plupart des écoliers de notre temps se contentaient d'écrire, avec plus ou moins de soin, le quatrain bien connu :

*Ce cahier (ou ce livre) est à moi,
Comme Berlin est au roi ;
En cas de perdition,
X..... Y..... Z..... est mon nom.*

Cependant, il se trouvait de bons calligraphes qui avaient à cœur de « marquer » les titres des cahiers, et leur nom, avec des écritures de genre, et des encres de couleur. C'était surtout le cas pour les cahiers dits « d'examens », dont on a dit tant de mal, et qui, comme les rois, avaient aussi du bon. Surtout si l'on considère qu'aujourd'hui les cahiers dits « de l'année » ne sont souvent que des cahiers « d'examens » déguisés, à côté desquels vivotent en contrebande des cahiers dits « de brouillons », qui n'ont jamais l'honneur de figurer sur la table de l'expert.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

De ces frontispices calligraphiés, il doit en rester encore de nombreux exemplaires dans les familles où l'on estime qu'il vaut la peine de conserver les documents et les souvenirs du travail scolaire de chaque génération. Que demeurera-t-il dans quatre-vingts ans de l'abondante production actuelle ?

En tout cas, les frontispices décorés des cahiers d'autrefois ont servi à mettre religieusement de côté, dans quelque caisse de la chambre à resserrer, des feuillets aux couvertures fatiguées, qui, sans cela, auraient servi à faire des cornets, ou à allumer le feu.

Ceux que nous avons sous les yeux, qui datent de 1853, sont de deux genres. Les plus simples montrent un losange régulier avec cadre de petites feuilles lancéolées, enfermant les indications d'usage : *Ce cahier de chant appartient à..... de..... commune de..... le 26 mars ; l'année 1853.*

Les autres arborent des titres avec grande capitale à paraphe, en deux ou trois couleurs plus ou moins harmonisées :

Règles..... Pages..... Thèmes..... etc.

La lettre initiale mesure jusqu'à huit centimètres de hauteur. Le tracé principal, toujours en écriture anglaise, est d'encre bleue avec pleins cossus et délicatement dégradés. Un double trait parallèle, et qui vient se souder au premier dans les déliés, délimite le décor, uniteinte ou chevronné : jaune, brique, saumon.

Le choix de l'écriture anglaise, soit la bâtarde pour plumes d'acier, était imposé par le souci de montrer la sûreté et la souplesse de la main, capable de mener d'un trait des hampes gracieuses et fortes, des boucles enroulées sans cassure, et terminées par l'inévitable paraphe à bouclettes. Plus tard, on y mit plus de fantaisie, et l'apparition d'alphabets décorés où les lithographes d'il y a cinquante ans rivalisaient de dextérité et d'ingéniosité, sinon de tem-

pérament artistique, fournit aux grands élèves des motifs de tous styles, baroque y compris, Aux maîtres aussi, dont l'habileté se manifestait dans toutes sortes de chefs-d'œuvre sur les Bibles de mariage, les psautiers de confirmation, les adresses de félicitations, les beaux livres dorés sur tranches donnés aux anniversaires ou au Nouvel-An.

Une exposition de toute cette floraison, qui est déjà du domaine de l'archéologie, ne manquerait pas de piquant et d'imprévu. Elle ne présenterait, dans tous les cas, aucune horrible merveilles à mettre en parallèle avec certain « nu », toute-la-palette, d'un Matisse, ou tel autre chef-d'œuvre de l'art nouveau, dont il restera, d'ailleurs des « impressions » et des notations d'une valeur permanente. Tandis que de nos frontispices de cahiers d'école et de livres d'étrennes, il y aura tout juste de quoi documenter un ou deux articles des vénérables *Archives des Traditions populaires* dans quelque cinquante ans d'ici.

Qu'est-ce que notre époque apportera de son côté à ce trésor du folklore ? Espérons quelque chose de plus que les lourdeurs de certaines écritures dites d'affiches, et les violences, ou les mièvreries des pancartes et programmes de bazars-dancings d'une haute tenue artistique.

INFORMATIONS

LES CLASSES GENEVOISES DE PRÉAPPRENTISSAGE

Avant d'exposer ce que sont nos classes de préapprentissage, de parler du but qu'elles poursuivent, de leur organisation, des résultats qu'elles ont déjà obtenus, il est nécessaire d'examiner aussi brièvement que possible les raisons qui ont milité en faveur de leur création, de tracer un tableau sommaire du mal contre lequel elles désirent lutter.

Il ne sert à rien de faire connaître un remède si l'on n'indique pas la maladie qu'il cherche à guérir.

La seconde moitié du XIX^e siècle a vu les débuts d'une véritable maladie sociale, maladie qui a pris naissance sur les points du globe où le niveau de vie était le plus élevé, et qui a été se développant au fur et à mesure que montait ce niveau. Je veux parler de l'abandon, par des couches successives de la population, de métiers manuels qui avaient jusque-là toujours nourri ceux qui les exerçaient, qui continuent encore à nourrir honorablement ceux qui veulent bien condescendre à les pratiquer encore. Cet abandon s'est fait au bénéfice d'un certain nombre de métiers *élus*, nés des progrès de l'industrie, de professions moins fatigantes et moins salissantes permettant une tenue plus soignée, enfin, des carrières libérales.

Résultat : encombrement sur toute la ligne. Découragement, fléchissement moral pour ceux qui, ayant fait de longues études, ne parviennent pas à s'employer utilement. Salaires médiocres pour beaucoup d'employés, de famine même, pour certaines catégories d'ouvriers.

Pendant ce temps, certains métiers manquent endémiquement de bras et exigent en périodes normales l'appel de main-d'œuvre étrangère.

.....
Quelles sont les causes de cet état de faits ?

Elles sont de trois ordres : familiales, financières et scolaires.

Causes familiales. — Elles ont en général leur origine dans l'orgueil mal placé des parents qui veulent à tout prix que leurs enfants s'élèvent d'un échelon dans la société.

Ils sont nombreux les pères de famille qui gagnant honnêtement leur vie par l'exercice d'une profession manuelle, sous le fallacieux prétexte que leur fils est un garçon intelligent, ne veulent pas lui voir pratiquer un métier aussi fatigant que le leur.

Foin des métiers pénibles, salissants ! Leur enfant n'aura pas les mains déformées par le travail. Il sera un employé.

Oui, mais n'est pas un bon employé qui veut ! Combien de jeunes gens qui auraient pu donner d'excellents ouvriers, se sont trouvés, à 18-19 ans, dans l'incapacité de gagner, comme employés, le minimum d'argent nécessaire à leur entretien ? Déclassés, aigris, ils sont allés grossir les rangs de l'armée des jeunes dévoyés contre lesquels nous nous indignons tous les jours. Et cependant, ne sont-ils pas les malheureuses victimes de parents coupables ? Coupables par orgueil certes, mais aussi par ignorance.

Ignorant tout des difficultés que rencontrera leur enfant dans la voie qu'ils lui tracent, n'en voyant que les beaux côtés, ils ne sauront le diriger. Par contre, trop souvent, ils dénigreront devant lui le métier qu'ils exercent. Par leurs paroles imprudentes ils lui inculqueront l'horreur de tout travail demandant un effort. Bientôt, ils lui auront donné la crainte de l'effort lui-même. Et cette crainte, ils l'accentueront bien souvent en ne sachant pas exiger de leur enfant le petit service qu'il pourrait leur rendre moyennant un peu de peine. Très vite, l'enfant verra qu'avec un peu d'inertie il lui est possible de s'éviter une foule de petits travaux domestiques. Conséquence : ses bons instincts s'atrophient pendant que son égoïsme et sa paresse se développent.

Belle préparation à la vie dont la famille et la famille seule est responsable !

Causes financières. — Afin de détruire par avance toute équivoque, je tiens à déclarer nettement que je considère les salaires octroyés pour certains emplois, même si j'ai à les critiquer, comme un minimum nécessaire à la vie normale d'un ouvrier.

La seconde cause qui, à mon avis, influence l'orientation de nos enfants, est la mauvaise répartition des salaires suivant les professions.

Pourquoi faut-il que les salaires de certains métiers demandant un bon apprentissage, des aptitudes marquées, soient moins élevés que ceux d'emplois que peut exercer, sans aucune préparation, le premier individu venu ?

Pourquoi, par exemple, un excellent mécanicien, un bon ébéniste, un bon menuisier gagnent-ils moins qu'un employé d'un service public, électricité, gaz, voire même, qui n'aura eu qu'à se présenter au bon moment, muni d'une recommandation, pour obtenir une situation présentant le triple avantage d'un salaire honnête, de la sécurité et d'une vieillesse assurée ?

Pourquoi faut-il qu'au sein de la même profession, il arrive que l'ouvrier vraiment qualifié ne gagne pas plus, si ce n'est moins que le manœuvre habile ?

C'est qu'il y a là, de la part des organisations patronales, des syndicats ouvriers, des pouvoirs publics, une méconnaissance de l'effort vaillamment et souvent joyeusement accompli par le jeune homme qui se passionne pour son métier, qui veut en être maître.

Nous comprenons et nous approuvons les pouvoirs publics d'avoir relevé

sérieusement le salaire de certains ouvriers indispensables à la collectivité, ouvriers qui pendant trop longtemps en ont été les parias. En élevant leurs salaires, on a élevé le niveau moral de leur profession.

Le manque de proportion entre l'effort nécessaire à l'apprentissage de certains métiers et le gain qu'on en peut attendre pose un grave problème qu'il faudra résoudre un jour.

(A suivre.)

TH. FOEX.

PRATIQUE

CALCUL MENTAL (suite) ¹

14^e LEÇON

DIVISION

(suite)

Quand on sait bien les quatre règles, on est un aigle en finances.

MIRABEAU.

Heureux ceux qui se divertissent en s'instruisant.

FÉNELON.

4. **Diviser par un produit.** *On divise le dividende par le premier facteur du produit, le quotient obtenu par le second facteur, et ainsi de suite.*

Par 4 : On prend la moitié de la moitié.

Par 6 : On prend la moitié du tiers, ou le tiers de la moitié.

Par 12 : On prend le tiers du quart, ou le quart du tiers.

Par 15 : On divise le tiers par 5 ou le 5^e par 3.

Par 21 : On divise le tiers par 7 ou le 7^e par 3.

Par 35 : On divise par 5, puis le quotient obtenu par 7 ;
ou bien par 7, puis le quotient obtenu par 5.

Cette règle est applicable aux deux types de division : exacte ou avec reste.

5. **Par décomposition en facteurs.** *On voit le quotient sous forme de fraction ; on décompose chaque terme en produit de facteurs ; on simplifie.*

$$517 : 94. \quad \text{On voit : } \frac{517}{94} ; \frac{11 \times 47}{2 \times 47} ; \frac{11}{2} ; 5,5.$$

$$871 : 39. \quad \frac{871}{39} ; \frac{13 \times 67}{13 \times 3} ; \frac{67}{3} ; 22 \frac{1}{3}.$$

$$3999 : 258. \quad \frac{3999}{258} ; \frac{3.31.43}{2.3.43} ; \frac{31}{2} ; 15,5.$$

¹ Voir *Educateur* N° 14.

Le quotient de la division de deux nombres ne change pas si l'on multiplie ou divise le dividende et le diviseur par un même nombre ; mais le reste est multiplié ou divisé par ce nombre.

$$\begin{array}{lcl}
 125 : 35. & \frac{125}{35} \stackrel{(5)}{=} \frac{25}{7} = & \mathbf{3} ; \text{ reste } 4 \times 5 \text{ ou } \mathbf{20}. \\
 1200 : 132. & \frac{1200}{132} \stackrel{(12)}{=} \frac{100}{11} = & \mathbf{9} ; \text{ reste } 1 \times 12 \text{ ou } \mathbf{12}. \\
 8361 : 27. & \frac{8361}{27} \stackrel{(9)}{=} \frac{929}{3} = & \mathbf{309} ; \text{ reste } 2 \times 9 \text{ ou } \mathbf{18}. \\
 56528 : 4500. & 565 : 45 = & \mathbf{12} ; \text{ reste } 25.100 + 28 = \mathbf{2528}.
 \end{array}$$

6. Règle spéciale pour la division par 5, 25 et 50.

Pour diviser par 5, on multiplie le nombre des dizaines du dividende par 2 et, lorsque le chiffre des unités est supérieur ou égal à 5, on ajoute 1 au résultat.

$$\begin{array}{lcl}
 873 : 5. & \text{On dit : 2 fois } 87, & \mathbf{174} ; \text{ reste } \mathbf{3}. \\
 1785 : 5. & 2 \text{ fois } 178, & 356, \text{ et } 1, \mathbf{357} ; \text{ reste } \mathbf{0}. \\
 15278 : 5. & 2 \text{ fois } 1527, & 3054, \text{ et } 1, \mathbf{3055} ; \text{ reste } \mathbf{3}.
 \end{array}$$

Pour diviser par 25 ou par 50, on multiplie le nombre des centaines du dividende par 4 ou par 2, et l'on ajoute au produit obtenu le quotient par 25 ou par 50 du nombre formé par les deux derniers chiffres du dividende.

$$\begin{array}{lcl}
 862 : 25. & \text{On dit : 4 fois } 8, & 32 ; \text{ et } 2, \mathbf{34} ; \text{ reste } \mathbf{12}. \\
 1881 : 25. & 4 \text{ fois } 18, & 72 ; \text{ et } 3, \mathbf{75} ; \text{ reste } \mathbf{6}. \\
 65361 : 50. & 2 \text{ fois } 653, & 1306 ; \text{ et } 1, \mathbf{1307} ; \text{ reste } \mathbf{11}.
 \end{array}$$

(A suivre.)

J.-H. ADDOR.

LES LIVRES

Initiation à la grammaire française, par E. Antonini. — Un volume in-16, broché toile souple. Librairie Payot. Prix : 1 fr. 80.

Ce petit livre, d'un format commode et d'un prix modique, est destiné aux personnes de langue étrangère désireuses d'acquérir des notions de grammaire suffisantes pour pouvoir utiliser ensuite avec profit des ouvrages plus complets.

A gauche, une page de théorie, présentée d'une façon claire et suggestive, servira de guide au professeur et d'aide-mémoire à l'élève. A droite, une page correspondante d'exercices, avec une dictée, applique les règles étudiées.

Pas de règles trop savantes, de longues listes de mots ou d'exceptions, pas d'exercices interminables imprimés en caractères minuscules, et qui rebutent l'élève. Au contraire, des règles simplifiées, avec de nombreux exemples, des exercices faciles et des dictées formant des histoires intéressantes ou amusantes.

Cette méthode, appliquée depuis plusieurs années, a donné d'excellents résultats et cet opuscule rendra de grands services aux débutants.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

AROLLA 2000 m. PENSION DE LA POSTE

Conditions spéciales pour écoles jusqu'au 15 juillet.

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles.

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

LA GROTTE AUX FÉES

(Valais) ST-MAURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illuminés. Restauration et emplacement pour pique-nique.

LA CORNICHE DU JURA

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes Trajet très pittoresque. *Buts de courses:* Le Chasseron (restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covataunaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants Demandez le Panorama et la brochure "Ste Croix Excursions" (envoi gratuit) et tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1/50000, en 6 couleurs, en vente au prix de Fr 1.—.

Champs de gentianes et d'anémones en mai et juin

Beau chalet meublé, à louer à l'année

à 20 minutes de La Comballaz, 4 ou 5 chambres, chambre de bain, électricité, eau. Tranquillité absolue, vue splendide. Ecrire sous chiffre g 26403 L Publicitas, Lausanne.

PLUMES SOENNECKEN

pour l'enseignement de
la nouvelle écriture
dans les écoles suisses.



Demandez échantillons gratuits !

F. SOENNECKEN - BONN

LE PORTE-PLUME
A RÉSERVOIR

Felikan

écrit immédiatement
et ne tache jamais.



Fr.
20.-

GÜNTHER WAGNER S.A.
Zürich

EN VENTE DANS LES PAPETERIES

POUR TOUT

ce qui concerne la publi-
cité dans l'Éducateur et le
Bulletin Corporatif, s'a-
dresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

A louer joli

CHALET MEUBLÉ

de 5 chambres, eau, électricité. S'adresser à Mlle Alice Bricod, LES COMBES
près Château-d'Oex.

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur » :

ALBERT RO
CULLY

Comité de rédaction :

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin » :

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections :

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
Mlle N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.,
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

TOUT POUR L'ÉCOLE

LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRES

La LIBRAIRIE PAYOT rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5% accordée au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE